

**FONDATION MARCEL HICTER
POUR LA DEMOCRATIE CULTURELLE ASBL**

**VERS DES OUTILS DE CONCERTATION CONTINUE
SUR LES POLITIQUES CULTURELLES EURORÉGIONALES**

une analyse de François Xavier Lefebvre

**AVRIL
2007**

VERS DES OUTILS DE CONCERTATION CONTINUE SUR LES POLITIQUES CULTURELLES EURORÉGIONALES

Par François Xavier Lefebvre

DANS LE CADRE DU PROGRAMME INTERREG III A, LEAD EST UN PROJET QUI VISE À FAVORISER L'ÉMERGENCE ET L'ACCOMPAGNEMENT D'UN RÉSEAU EURORÉGIONAL D'OPÉRATEURS CULTURELS SOUHAITANT DONNER UNE PORTÉE INTERNATIONALE À LEURS PROJETS. L'ESPACE CONCERNÉ EST SITUÉ À LA FRONTIÈRE ENTRE LA FRANCE, LA COMMUNAUTÉ FLAMANDE ET LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE. VIS-À-VIS D'UNE POLITIQUE CULTURELLE QUI SE DOIT D'INTÉGRER UNE DIMENSION TERRITORIALE, DURABLE ET GLOBALE, LEAD A LANCÉ UN PROCESSUS DE SOUTIEN DES OPÉRATEURS CULTURELS GRÂCE À DES FORMATIONS, DES RENCONTRES ET DES OUTILS D'INFORMATION. LA NÉCESSITÉ DE METTRE À DISPOSITION DE CES ACTEURS DES SERVICES D'INGÉNIEURIE CULTURELLE, NOTAMMENT DANS L'OPTIQUE DES NOUVELLES PROGRAMMATIONS EUROPÉENNES 2007-2013, APPARAÎT PLUS QUE JAMAIS DE MISE.

Pour aller plus loin dans cette optique, les partenaires de Lead ont demandé au Relais Culture Europe-Paris¹ (RCE) de réaliser une étude de faisabilité sur la mise en œuvre d'une plateforme eurorégionale d'ingénierie culturelle. La première étape fut d'établir un diagnostic concernant la coopération culturelle sur l'espace eurorégional. Cette analyse présente aussi les principaux objectifs pour le développement de la coopération culturelle transfrontalière, qui pourraient être suivis d'une politique culturelle concertée au niveau de l'eurorégion.

La présente analyse reprend les tendances principales dégagées par le RCE autour de 3 pôles : les territoires, les opérateurs et les projets.

La méthode développée s'inscrit dans une démarche double. D'une part, elle inclut une démarche ascendante visant à mettre en avant la position des acteurs culturels. Une cinquantaine d'entretiens auprès d'aménageurs², de services instructeurs³ et d'opérateurs ont été réalisés. D'autre part, elle collecte un ensemble de données et de documents d'analyses de la coopération culturelle transfrontalière et transnationale.

Elle identifie dès lors des préconisations relatives au développement d'outils d'ingénierie dans un espace eurorégional et des modèles opérationnels et juridiques pour la mise en œuvre d'une plateforme d'ingénierie culturelle.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU DIAGNOSTIC

Le diagnostic proposé s'articule sur 3 éléments : le territoire, les opérateurs et leurs projets.

1) Le territoire

L'intérêt pour la problématique culturelle transfrontalière est manifeste auprès de l'ensemble des acteurs culturels. Cet intérêt s'est traduit par la mise en place de liens institutionnels entre collectivités et plus récemment entre agglomérations⁴.

Néanmoins, ces liens n'ont pas encore mené à l'élaboration de politiques globales et structurantes spécifiquement dédiées à la coopération culturelle transfrontalière, même si certaines collectivités ont soutenu le développement de projets de ce type ou étaient elles-mêmes des opérateurs de cette coopération. Afin d'intégrer ces initiatives dans une perspective plus large de développement culturel du territoire transfrontalier, il semble important de dépasser les réflexions propres à chaque collectivité et territoire. La problématique transfrontalière peut ainsi être appréhendée de manière collective par les institutions des trois territoires en termes d'espace à aménager et à développer, notamment dans le contexte où la future programmation des fonds structurels 2007-2013 demande d'être plus stratégique. Ce manque d'approche commune se constate tant au niveau des échelons territoriaux de la Flandre, du Nord-Pas de Calais et de la Wallonie qu'entre ces trois territoires. Il reflète l'absence d'espace commun et continu de réflexion, de travail et de coordination entre les différentes collectivités.

Parallèlement, les opérateurs de l'Eurorégion sont réelle-

ment moteurs d'une volonté de développer des projets de coopération culturelle transfrontalière. Comprenant l'opportunité offerte par le programme communautaire Interreg, ils ont souvent été à l'initiative de projets pour donner une impulsion nouvelle à leurs structures (notamment en mutualisant des moyens, en élargissant leurs publics...). Ce type de coopérations arrive cependant à ses limites car elles intègrent rarement une vision plus politique de l'espace transfrontalier, vu comme un espace commun sur lequel existent des problématiques culturelles communes à traiter. Les opérateurs sont donc appelés à devenir des acteurs des stratégies culturelles et, plus largement, du développement culturel du territoire transfrontalier.

Notons que le développement transfrontalier n'est possible que s'il se base sur une connaissance approfondie du territoire et des pratiques culturelles qui s'y passent. Seule une démarche systématique de capitalisation, d'évaluation et d'analyse, comme de valorisation des bonnes pratiques de coopération et des pôles d'expertises existants, permettra de définir les objectifs et les priorités communes de ce territoire.

2) Les opérateurs

L'initiative Interreg⁵ a donné une assise à des coopérations préexistantes, bien qu'elles ne bénéficient pas de soutien particulier auparavant. Elle a également permis de nouvelles collaborations. Cependant, les réflexes locaux ou régionaux sont encore présents et le nombre d'opérateurs s'inscrivant dans une logique de coopération transfrontalière restent restreints, malgré l'existence de nombreux contacts entre opérateurs culturels en dehors d'Interreg.

Certes, toutes les structures n'ont pas la vocation, de par leurs activités et leur mode de fonctionnement, à s'inscrire dans ce programme. Il serait d'ailleurs dangereux de formater un type de coopération transfrontalière, notamment en fonction de l'obtention de subsides européens. Mais ces opérateurs représentent un pôle spécifique qu'il serait important de diversifier en fonction des stratégies et priorités qui pourraient être définies en commun par les collectivités des trois territoires.

En effet, certains secteurs sont surreprésentés – le spectacle vivant – d'autres sont sous-représentés, voire absents (secteur du livre et de la lecture, la formation ou encore les écoles d'art). De même, il semble difficile de faire rentrer de nouveaux acteurs et opérateurs dans le circuit. Ce constat est renforcé par une question de proximité avec la frontière. De fait, les coopérations sont principalement bipartites et se concentrent sur une bande transfrontalière d'environ 25 kilomètres. A l'intérieur de cet espace, les coopérations se trament principalement entre centres urbains de grande (autour de la métropole lilloise, Mons-Maubeuge) ou de

petite taille (Tourcoing-Mouscron), parfois situés en zone (semi-) rurale (Péruwelz /Vieux Condé, Fourmi/Hirson/Chimay). Les structures culturelles de villes telles que Brugge et Charleroi (le plus grand pôle urbain hennuyer) sont peu impliquées. Ce constat indique notamment que l'espace euro-régional – au-delà du strict transfrontalier – n'est pas encore perçu par les opérateurs comme un territoire de coopération à investir, soit qu'il est trop large, soit au contraire qu'il apparaît peu intéressant pour de grandes structures plutôt tournées vers l'international.

Cette pratique s'est également développée en dehors d'une approche stratégique et prospective de la coopération culturelle transfrontalière, avec une difficulté à transformer l'envie de coopérer en une approche fondée sur une réflexion sur la plus-value à long terme. Pour renforcer celle-ci, un travail d'échanges, d'identification de compétence, d'expertise et de connaissance des tissus culturels des trois territoires pourra être mené.

3) Les projets

La contribution du programme Interreg III A France-Wallonie-Flandres représente une source de financement importante pour les projets de coopération culturelle transfrontaliers. Pour la programmation 2000-2006, la part du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) auquel émerge l'initiative communautaire Interreg était de 53,3 millions d'euros pour la zone transfrontalière France-Wallonie-Flandre. Sur l'ensemble de cette enveloppe, 29,5% de l'intervention européenne a été consacrée au soutien des projet « Culture, tourisme et patrimoine ».

Les équipes techniques de l'Eurorégion observent une évolution qualitative des projets déposés au cours des trois programmations Interreg - depuis 1994 - tant en termes de partenariats que de plus-value européenne.

Les projets mettent en avant des échanges intégrés et de mutualisation de moyens et de compétences, dans un contexte de mobilité transfrontalière des publics en développement et d'une perméabilité plus importante de la frontière. Dans une optique de favoriser des coopérations plus innovantes, il semble nécessaire de soutenir des projets plus pérennes, plus structurants (inscrits dans une réflexion sur la mutualisation en termes d'équipements, d'équipe, de formation ou de métiers) et plus en lien avec des projets de développement du territoire. L'intégration de données économiques, sociales et de développement durable (prenant en compte des solidarités professionnelles, sociales et territoriales) dans des projets créant des ponts entre les disciplines est essentielle à ce titre.

Une diversification des financements de la coopération culturelle transfrontalière serait également bénéfique afin

de développer des projets à long terme. Certes, Interreg a un effet de levier important. Mais son but n'est pas de financer de façon récurrente des structures. De plus comme nous l'avons souligné précédemment, sa gestion demande des compétences particulières ainsi que des capacités de trésorerie importantes⁶. Des possibilités de financement privés-publics existent comme certains exemples le montrent. Mais, ceux-ci restent rares, faute entre autres d'outils mis à disposition des opérateurs pour s'initier à ce type de partenariat⁷.

OBJECTIFS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

Le diagnostic ainsi formulé en termes de territoire, opérateurs et projets, conduit à proposer une série d'objectifs essentiels pour le développement de la coopération transfrontalière. Ces propositions s'articulent autour de trois thématiques.

1) La connaissance partagée du territoire

- Faire du territoire culturel un espace commun à aménager ;
- Faire du développement culturel de cet espace un objectif politique commun ;
- Doter cet espace d'une stratégie culturelle transfrontalière commune et intégrée dans une perspective générale de développement des territoires ;
- Faire de cet espace, au niveau culturel, un territoire naturel et commun de mission et d'action ;
- Favoriser une meilleure connaissance des besoins culturels du territoire transfrontalier afin d'établir un diagnostic commun ;
- Encourager l'appropriation des cadres stratégiques par l'ensemble des acteurs de la coopération.

2) L'autonomisation des acteurs

- Assurer, au niveau de la coopération culturelle transfrontalière, la présence d'acteurs diversifiés et complémentaires en fonction des besoins culturels et des stratégies transfrontalières définies ;
- Créer une dynamique collective entre les acteurs de la coopération culturelle ;
- Assurer une autonomisation des acteurs dans leur démarche de coopération.

3) L'incitation au projet

- Pérenniser la coopération culturelle transfrontalière autour :
 - o de projets structurants le territoire transfrontalier ;
 - o de projets expérimentaux permettant un maillage fin du territoire ;... l'ensemble assurant une présence artistique commune sur l'ensemble du territoire commun ;
- Assurer un financement des projets nécessaires à la pérennisation de la coopération culturelle transfrontalière.

Ces pistes ne peuvent devenir réalité qu'à la condition de recevoir le soutien de l'ensemble des acteurs de la culture sur le territoire considéré. Il est donc essentiel de proposer un cadre général d'action autour d'objectifs et d'outils communs donnant une ligne claire à la coopération culturelle transfrontalière.

Ce processus de gestion permanent sera décrit dans une seconde analyse portant sur la mise en œuvre du cadre politique et opérationnel de la coopération culturelle transfrontalière.

1- Le Relais Culture Europe est le Point Contact Culture français pour le programme Culture 2000 de l'Union européenne, créé en 1998. L'évolution du secteur de la coopération culturelle a conduit le Relais Culture Europe à étendre son activité originelle de structure conseil aux opérateurs désireux de développer des projets de coopération ainsi qu'à intégrer progressivement à son mode d'action la notion de travail en réseau, que ce soit aux niveaux national, européen ou extra européen.

2 - Acteurs définissant les stratégies de développement territorial et les dispositifs de financement à mettre en place.

3- Acteurs gérant les dispositifs de financement décidés par les acteurs institutionnels dans le cadre des stratégies territoriales.

4 - Nous noterons la plateforme Brugge-Dunkerque. La création d'un eurodistrict franco-belge autour de la métropole lilloise est en bonne voie.

5 - L'initiative communautaire Interreg est l'outil par lequel l'Union européenne souhaite favoriser une intégration européenne du territoire, notamment en atténuant « l'effet frontière » comme obstacle au développement équilibré. Ce programme sera pour la période 2007-2013, intégré dans le « mainstream » Objectif III coopération territoriale.

6 - Interreg fonctionne sur le remboursement de prestations réalisées, dans un délai de 3 à 6 mois en moyenne (plus pour la liquidation du solde). Le porteur du projet doit donc avancer l'argent nécessaire à la réalisation des actions.

7 - Recherche sur les nouveaux modes opératoires de coopération entre opérateurs culturels, acteurs économiques et pouvoirs publics dans le champ culturel : Recherche réalisée en Communauté Wallonie-Bruxelles par la Fondation Marcel Hicter asbl, janvier 2006.